



Mairie de JAVERDAT

Le Messenger

de L'Oncre



BULLETIN MUNICIPAL N°47 DECEMBRE 2015

Le mot du Maire

Encore une année qui s'achève avec ses joies et ses peines à ranger dans les souvenirs ; mais certains sont très douloureux car ils sont issus de pratiques d'un autre âge ; en effet, la cruauté et la barbarie qui ont prévalu aux événements du 13 novembre à Paris ne sont pas dignes d'un monde civilisé où les principes démocratiques sont censés être le fondement de notre société moderne. Et ce ne sont pas les résultats des dernières élections qui vont rassurer ceux d'entre nous qui croient en un monde futur de paix et d'humanité. Pourtant, individuellement et collectivement, nous avons les moyens d'influer sur notre devenir ; alors agissons pour que ces valeurs aient vraiment un sens au quotidien pour chacun d'entre nous.

Vos élus locaux, dits de proximité, qui constituent le conseil municipal, s'y appliquent au quotidien. Ils poursuivent la tâche que vous leur avez confiée il y a maintenant un peu plus de 20 mois. Nous nous efforçons en effet, jour après jour, avec les moyens humains et financiers qui sont les nôtres, de répondre au plus près aux attentes et aux besoins exprimés et/ ou implicites pour faire que notre commune, soit un lieu où il fait bon vivre en harmonie avec son environnement intercommunal et départemental. L'articulation avec la nouvelle grande région et les priorités en lien avec ses compétences en matière économique, de transport, de formation initiale et professionnelle ... ne va pas être simple. Nous espérons que les promesses visant la prise en compte de notre territoire vont se traduire par des instances plus « locales » pour rendre effective et représentative la prise en compte de vos attentes et de vos besoins pour un développement harmonieux et respectueux de notre territoire.

Dans cette attente, le messenger vous présente la synthèse des travaux effectués au second semestre 2015 ; ainsi, vous trouverez le point sur :

- les chantiers communaux (eau/assainissement et réhabilitation de la poste en logement social), la gestion des chemins,
- les évolutions en matière de réseaux avec la première étape du projet d'aménagement du centre-bourg incluant l'arrivée de la fibre pour rendre accessible le haut débit pour le plus grand nombre,
- les travaux de voirie communale, (Laplaud, La Valette et la Clautre)
- les affaires financières rythmées par la recherche de subventions, (département, Etat et agence de l'eau Loire Bretagne)
- les relations sociales avec l'actualité du SIPES, le mot des associations, l'évolution du CCAS
- l'actualité en matière d'urbanisme (instruction du droit des sols, carte communale, PLU...)
- la fusion des communautés de communes Vienne-Glane et Pays de la Météorite et les projets de coopération qu'y s'y rattachent (jeunesse, épicerie sociale ...).

Toutefois, au-delà du travail réalisé et en cours, il est important de savoir que la gestion communale est de plus en plus difficile ; en effet, au-delà de la montée de l'individualisme qui génère des situations conflictuelles largement évitables si la raison et le bon sens n'étaient absentes chez certains, heureusement largement minoritaires dans notre commune, les restrictions budgétaires et les coupes sombres décidées par l'état font que la gestion communale se complexifie et demande de plus en plus d'énergie et de temps pour rester calé sur les objectifs que nous nous sommes fixés.

Mais, nous résistons et restons déterminés pour poursuivre nos missions dans le respect, autant que faire se peut, des engagements que nous avons pris.

En vous souhaitant, au nom du conseil municipal, santé et sérénité, passez de bonnes fêtes de fin d'année.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE : Mercredi 6 Janvier à 18h30 à la salle polyvalente



Le Comité de rédaction : *Benoît Brulin, Annie Dardilhac, Josette Vallat, Josette Théolet, Christian Vigneron*

EAU/ASSAINISSEMENT

La réhabilitation et la modernisation du réseau d'eau

Le second semestre 2016 a vu la poursuite des travaux de **réhabilitation et de modernisation du réseau d'eau réalisés en 2 étapes** :

- La finalisation du renforcement et du remplacement des canalisations de Pré-cassis avec le raccordement de Laplaud au centre bourg et les connexions avec Cieux avec l'abandon du captage de Lavalette (239 124 € HT)
- La construction d'une station de reminéralisation à Lavergne, qui vient de se terminer pour une mise en service début janvier 2016 (198 730 €).

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% répartis entre le conseil départemental, l'agence de l'eau Loire Bretagne et l'état.

Le 1^{er} semestre 2016 va être consacré à la 2^{ème} tranche qui consiste en une modification et réfection de la connexion avec Saint-Junien pour un montant prévisionnel de travaux de 347 105 € HT.

Le recours à l'emprunt a été validé par l'assemblée municipale, pour un montant de 200 000 € afin de financer la totalité de cette opération.

AFFAIRES GENERALES

Vente de section communale à Rouffignac

Pour répondre à une demande de 3 propriétaires riverains, il a été procédé à la vente de la parcelle cadastrée B50 après division en 3 parties ; la totalité des frais inhérents à cette vente est à la charge des acquéreurs.

La réhabilitation du logement de la poste

Le projet de réhabilitation du logement de la poste en vue de la création d'un logement social dont le montant des travaux s'élève à 110 000 € HT, hors prestations intellectuelles et techniques (12 000 €) est inscrit dans le programme départemental de l'habitat qui apporte une subvention de 4 500 € ; par ailleurs, la région apportant une aide de 6 000 €, le reste est financé par emprunt (100 000 €) dont le remboursement sera couvert par le versement des loyers.

La commission d'appel d'offres réunie fin juillet 2015, a attribué les travaux, répartis en 6 lots (démolition/gros œuvre, menuiseries intérieures et extérieures, plâtrerie/peinture, revêtements de sols, électricité et chauffage/ventilation /plomberie/sanitaire) à des entreprises locales.

Ce projet est en cours pour une livraison fin février 2016.

Gestion des chemins communaux

Plusieurs chemins communaux nécessitent nos interventions à titre divers, afin de remplir les conditions préalables au lancement de l'enquête publique prévue par le cadre réglementaire en la matière.

3 d'entre eux, La Valette, Le Puy de Bos et La Tuilière Des Herses sont concernés par une procédure d'aliénation en réponse aux demandes de propriétaires riverains.

Pour les 2 suivants, La Quérandie et Grand-Champ/les Cassines, il s'agit de procéder à des régularisations, avec changement d'assiette incluant, pour le second le réajustement au regard du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Les dossiers constitutifs des différentes opérations sont prévus à la finalisation pour janvier 2016, en vue du lancement de l'enquête publique après désignation d'un commissaire enquêteur.



Dénomination de chemins communaux

Le chemin du sentier de découverte, a fait l'objet d'une demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (PDIPR) sous l'appellation :

« *Les Landes et L'Abeille* »

Quant au chemin situé en face du village de Chez Cressac, il est devenu:

« *le chemin des Aubépines* »

Projet d'aménagement du centre bourg

Il s'agit d'un projet déjà évoqué, dont la réflexion est lancée depuis plus de 2 ans et qui est inscrit dans notre programme pluriannuel ; sa réalisation va s'étaler, en fonction des capacités financières de la commune en lien avec le niveau de subventions mobilisables, sur les 3 à 4 années à venir.

La réflexion a été conduite avec la collaboration de partenaires institutionnels, l'Agence Technique Départementale (ATEC 87) rattachée au département et du Conseil Architecture, Urbanisme Environnement (CAUE). Elle a permis d'élaborer un pré-projet ciblant l'aménagement du centre bourg, tant au niveau fonctionnel (circulation et stationnement véhicules, voies piétonnières - y compris les trottoirs - incluant l'application de la réglementation en matière d'accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite –PMR-, aspects esthétique et paysager, etc.).

La première étape de réalisation est d'ores et déjà fixée au premier semestre 2016 : il s'agit de l'opération d'enfouissement des réseaux dont la maîtrise d'œuvre par voie de convention a été confiée, au Syndicat de l'Energie de la Haute Vienne (SEHV) auquel la commune est adhérente. Le tracé se situe le long de la Route Départementale (RD) 711 du carrefour de La Brousse à la rue du Château d'eau (route du cimetière), soit près de 800 mètres linéaires, incluant, outre l'électricité et le téléphone, la pose de la fibre optique pour l'accès au très haut débit sous maîtrise d'œuvre de DORSAL.

Le coût restant à charge de la commune, avant subventions, concerne les candélabres pour un montant prévisionnel pour 2016 de 40 000 € HT.

Le Haut Débit

La validation en 2015 du projet présenté par la Communauté De Communes Vienne Glane (CDCVG), qui lui a tout de même consacré un budget de plus de 270 000 € pour l'ensemble des communes concernées, va permettre à la quasi-totalité des habitants d'avoir accès au très haut débit dès la fin du 1^{er} semestre 2016. L'opportunité de pouvoir coordonner cette opération avec le projet d'aménagement du centre bourg a été exploitée avec une réelle réactivité du SEHV et de DORSAL, dans le respect de l'optimisation de la dépense publique ; ainsi les 2 projets seront réalisés en une seule et même opération.

Il est à noter que le répartiteur central, installé face à la salle polyvalente, permettra l'accès au haut débit à tous les usagers situés dans un rayon de 1,5 km à partir du centre bourg ; les habitants situés au-delà de ce périmètre sont pris en compte par les installations des communes limitrophes, comme Saint Brice et Saint-Junien.

Cette perspective en matière de HAUT DEBIT attendue depuis plus de 10 ans est la bienvenue pour répondre aux attentes des habitants notamment, mais pas seulement, les jeunes générations qui s'installent sur notre commune.

Travaux de voirie

Il a été procédé à l'aménagement avec mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) de 2 segments de la rue des Clématites pour un montant de 5 286 € HT, subventionné par le conseil départemental à hauteur de 50 %, avec la participation des riverains pour la fourniture de tubes annelés.

Il a également été procédé, sous maîtrise d'ouvrage de la CDCVG, à la réfection de la voirie à Laplaud, d'une partie de la voirie à La Clautre et sur le haut du village de La Valette.

Travaux de l'écluse

Ce projet, conduit et coordonné par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV), a fait l'objet de travaux sans que la finalité ne soit atteinte, à savoir, reconstituer la réserve d'eau « prescrite » pour la lutte contre l'incendie dans le centre bourg. Nous poursuivons nos efforts pour que le SABV fasse procéder aux aménagements nécessaires pour que la mise en eau soit définitive. Prochain épisode programmé en janvier prochain.

Changement de fonction d'un élu

L'assemblée municipale a validé la décision de M. Marc GERVAIS de démissionner de sa fonction de Conseiller Délégué ; ce dernier a exprimé le souhait de rester membre de l'assemblée en qualité de conseiller municipal, tout en conservant ses représentations dans les différentes commissions communales et intercommunales. La demande a été validée par l'assemblée municipale.

Déménagement du Biblion

Après accord de la présidente du biblion il a été procédé au changement de lieu du dépôt du fond de livres. Le siège du biblion est désormais situé à la maison des associations (ancienne école) au premier étage. L'assemblée est en attente d'une remise en service adaptée et partagée répondant aux attentes des habitants de la commune.

AFFAIRES FINANCIERES

Demandes de subventions auprès du conseil départemental

Le département, dont l'instance représentative pour notre canton de Saint-Junien est constituée de Pierre Allard, maire de Saint-Junien et de Sylvie Tuyéras, Maire de Saint-Brice sur Vienne, reste le principal soutien en matière d'aides financières, facilitant ainsi grandement la réalisation des projets communaux.

Ainsi, en vue de la programmation 2016, 3 dossiers ont été présentés au 1^{er} octobre dernier :

- Le premier concerne la 2^{ème} et dernière tranche des travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable, dont le montant est arrêté à 347 105 € HT, « subventionable » également par l'agence de l'eau Loire Bretagne et par l'état,
- Le second cible la première étape de l'aménagement du centre bourg ; il s'agit pour 2016, en lien avec l'enfouissement des réseaux du changement de candélabres, pour un montant prévisionnel de 40 000 € HT.
- Enfin, le changement de la passerelle à proximité de l'Oncre, sur le site de « l'écluse » pour un montant de 4 370 € HT. Il est à noter que ce dernier projet, programmé pour le premier trimestre 2016 a également fait l'objet d'une demande dans le cadre de la réserve parlementaire sénatoriale ; cette dernière ayant fait l'objet d'une mise en commun par nos 2 sénateurs, Marie Françoise PEROL-DUMOND et Jean Marc GABOUTY au bénéfice des communes.

Les tarifs des services communaux pour 2016

Cantine-garderie	Tarifs
- Cantine (le repas)	1,85 €
- Garderie (matin <u>ou</u> soir)	1,08 €
- Garderie (matin <u>et</u> soir)	2,10 €
- Garderie forfait mensuel (11 journées et +)	23 €
- Garderie dépassement d'horaire (à partir de 5')	1 €
Eau-assainissement	
- Eau abonnement annuel	58 €
- Eau tarif normal	1,60 € le M3
- Eau tarif gros consommateur	1,40 € le M3
- Assainissement abonnement annuel	16 €
- Assainissement redevance par m3 eau consommée	0,83 €

URBANISME

Instruction des droits des sols

Concernant l'exécution des procédures en matière d'urbanisme regroupées sous l'intitulé « Instruction des droits des sols », auparavant assurée par la direction départementale des territoires - DDT-, service de l'état, une nouvelle organisation a été mise en place depuis le 1^{er} juillet 2015; il s'agit d'un nouveau service « urbanisme » qui a été créé au niveau intercommunal, sur la base du service existant à la ville de Saint-Junien.

Cette organisation qui devient payante pour la commune, au prorata du nombre et du type de dossiers instruits, ne change rien pour les porteurs de projets tant en matière de Permis de Construire (PC), de Certificat d'Urbanisme (CU) que tout autre document utile à l'instruction des demandes.

En effet, c'est le secrétariat de mairie qui reste chargé de l'accueil des porteurs de projet, ainsi que des étapes de pré-instruction avant transmission au service intercommunal. Ce service reste gratuit pour les demandeurs.

La révision de la carte communale

Pour des raisons multiples, évolution de la réglementation, notamment la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové - Alur-, difficultés de mettre en cohérence certaines demandes ayant nécessité de multiples échanges avec les institutionnels (direction départementale des Territoires, chambre d'agriculture, ...), la phase préparatoire a été beaucoup plus longue que prévu ; toutefois, le rapport final vient d'être adressé aux services de l'état pour examen, analyse avant programmation de l'enquête publique.

Il est à noter que cette révision sera la dernière sous cette forme; en effet, conformément à l'application de la loi ALUR, le prochain support de planification en matière d'urbanisme devra être un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Dans le cadre de l'application de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), la Communauté De Communes Vienne-Glane (CDCVG) devenant, au 01.01.2016, la Communauté De Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL) aura compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette compétence doit s'exercer le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit au 27 mars 2017, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents ce délai de 3 ans.

Ainsi, compte tenu de la démarche actuelle de fusion induisant des réflexions approfondies pour préparer l'harmonisation, la démarche préconisée au niveau de Vienne Glane est de se donner le temps de construire un projet à la hauteur du territoire.

Pour ce faire, le principe de définition d'un Schéma de COhérence Territorial (SCOT), au niveau de la future CDCPOL, a été privilégié pour fixer un cadre de référence à l'intérieur duquel les perspectives d'urbanisation, mais aussi de mise en œuvre des priorités en matière de définition des zones naturelles, de validation des espaces dédiés à l'agriculture et à l'élevage, de ceux dédiés aux entreprises, ... pourront être prises en compte afin de pouvoir envisager dans un second temps, l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

En conséquence, l'assemblée municipale s'est opposée au transfert de la compétence PLU au futur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion des 2 CDC, Vienne-Glane et Pays de la Météorite.



RELATIONS SOCIALES

Prestations du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Une révision des critères d'éligibilité aux prestations du CCAS, notamment en matière de repas communal ou de colis, a été effectuée, pour mise en application dès cette fin d'année.

Pour information, les critères validés sont les suivants :

- Avoir 65 ans l'année en cours entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre
- Etre inscrit sur la liste électorale et/ou
- Avoir sa résidence principale sur la commune

Par ailleurs, en application de l'article 79 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS a été supprimée.

En conséquence, l'assemblée a validé cette décision avec transfert au budget communal des actions et du budget correspondant, qui sont inchangés. Il s'agit d'une simplification des tâches administratives pour le même service rendu.

Repas du CCAS

Le repas a eu lieu le 29 novembre 2015, avec une semaine d'avance, élection oblige. Que cela ne tienne, 47 convives avaient répondu présents pour déguster un menu raffiné concocté par Béatrice, notre chef. Celui-ci nous a été servi par ses fidèles disciples Catherine et Christelle assistées par des aides que nous avons recrutés parmi les jeunes gens de la commune. C'est ainsi que Lucie, Alexis et Jessie ont mis la main à la pâte pour servir avec talent tous ces invités.

Avant le repas, Madame le Maire présente les actions réalisées ou en cours pour cette année 2015 avec au préalable une minute de silence en hommage aux martyrs des attentats du 13 novembre. Puis ce fut le tour de notre chanteuse d'entonner Mille colombes. Un petit mot de notre conseillère départementale Mme Sylvie TUYERAS a complété l'intervention de Mme Le Maire.

Nous avons pu profiter de notre accordéoniste local qui a fait chanter et danser nos invités mais aussi rire par ses imitations de Bourvil ou Fernandel.

La fin de l'après-midi arrivant, ce fût l'heure de nous séparer et de penser à l'année prochaine.

RPI Javerdat-Cieux

Mardi 1 Septembre 2015, c'est la rentrée !!!! 169 enfants prennent le « chemin » des écoles du RPI. L'école de Javerdat, dirigée par Madame Métadier Emilie, accueille 66 élèves répartis en 3 classes. Ces classes de CE1, CM1, CM2 sont sous la responsabilité respective de Madame Hobon Aude, Cerclat Carole, Métadier Emilie.

L'école de Cieux, dirigée par Monsieur Theillet Philippe, accueille 99 enfants répartis en 4 classes. Ces classes accueillent tous les niveaux de Maternelle ainsi que les CP et les CE1, sous la responsabilité de Mesdames Cavan, Calvet, Brun-Geneste et de Monsieur Theillet.

Les consignes de sécurité pour la circulation (cars, piétons et voitures) autour de l'école de Javerdat sont inchangées.

La cantine de Javerdat distribue 66 repas par jour. Les menus établis pour 6 semaines respectent la réglementation préconisée par l'arrêté du 30 Septembre 2011 relatif à la qualité des repas servis en restauration scolaire.

Rappel: une fiche type de menus a été distribuée à la rentrée, elle n'est pas figée, en particulier pour les fruits et les légumes, les fromages: on s'adapte à la saison et aux possibilités d'approvisionnement sans distribuer un nouveau document.

La cuisine de la cantine a été totalement rénovée et réaménagée afin de respecter au mieux la réglementation en matière d'hygiène alimentaire et de conditions de travail.

La préparation et la distribution des repas font l'objet de contrôles sanitaires impromptus par le Laboratoire départemental de LIMOGES (ARS) et le service vétérinaire de Limoges (DSV), les résultats sont consultables en Mairie. La garderie n'a pas subi de modification de fonctionnement.

Nouveaux horaires de la mairie

Depuis le 1^{er} octobre 2015 :

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h

Mardi : 14h-17h30

L'accueil téléphonique est assuré tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf les mercredi et samedi après-midis.

La Communauté De Communes



Ouverture de l'épicerie sociale intercommunale : NOUVEAU pour la Commune

Située 3, bis avenue Elisée Reclus à Saint-Junien, l'épicerie sociale et solidaire offre aux personnes en difficulté:

- Une aide temporaire par la vente de produits alimentaires et d'hygiène de première nécessité moyennant une participation financière d'environ 20 % de la valeur des marchandises. Le montant des achats est plafonné selon le nombre de personnes composant la famille.

- Un soutien à la vie quotidienne

Elle s'adresse aux personnes :

- Qui rencontrent des difficultés financières, qu'elles soient passagères ou plus durables sans plafond de ressources

- Qui résident dans les communes de la communauté de communes « Vienne-Glane »

- Qui acceptent par le biais d'un contrat d'atteindre les objectifs qu'elles se sont fixées avec leur référent social.

L'épicerie sociale est également un lieu de soutien et de conseil à la personne :

- Une écoute et un accompagnement dans un cadre convivial assurant la confidentialité des propos,

- Des échanges de savoir-faire,

- des informations, des conseils pratiques,

- des animations

Accès à l'épicerie sociale : Les personnes sont orientées obligatoirement par un référent social (mairie, CCAS, Maison du département, Mission Locale Rurale, Pôle emploi, Service d'accompagnement social, ODHAC, associations caritatives et associations de solidarité...)

Les inscriptions se font uniquement sur rendez- vous

05 55 77 47 08

epicerie@saint-junien.fr

Horaires d'accueil du public:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Horaires d'ouverture de l'épicerie:

Lundi et vendredi de 11h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Pour ce qui nous concerne, la fusion des 2 Communautés De Communes (CDC), Vienne-Glane et Pays de la Météorite, est actée pour prise d'effet au 01.01.2016, sous le nom Communauté De Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL).

Pour rappel, les 13 communes, qui constitueront au 1^{er} janvier prochain la Communauté De Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL) sont les suivantes :

- **CDC Vienne-Glane**

- . Chaillac
- . Javerdat
- . Oradour-sur-Glane
- . Saillat-sur-Vienne
- . Saint-Brice-Sur-Vienne
- . Saint-Junien
- . Saint-Martin-De-Jussac
- . Saint-Victournien

- **CDC Météorite**

- . Chéronnac
- . Rochechouart
- . Les Salles-Lavauguyon
- . Vayres
- . Videix

Par ailleurs, la gouvernance de la nouvelle CDCPOL est modifiée, notamment par une réduction du nombre de postes de conseillers communautaires (35 au lieu de 33 + 23) et Vices Présidents (10 au lieu de 9 + 5). L'élection du nouvel exécutif aura lieu début janvier 2016.

Les conseillers communautaires étant issus de la dernière élection municipale, les communes de Javerdat, Saillat, St Martin, avec 1 représentant (le maire) et un suppléant (le 1^{er} adjoint), et de St Junien (15 représentants) ne voient pas le nombre de représentants modifié.

Pour les 9 autres communes, le nombre de représentants va baisser.

Projet d'action communautaire relatif à la jeunesse

Toujours dans la perspective de la fusion entre les communautés de communes Vienne-Glane et Pays de la Météorite qui ne feront au 01.01.2016 qu'une seule entité, la Communauté De Communes Porte Océane du Limousin (CDCPOL), la politique jeunesse a d'ores et déjà fait l'objet d'un travail entre les accueils de loisirs existants sur les communes de Rochechouart, Javerdat, Oradour Sur Glane, Saint-Junien et Saint-Victournien.

Le document final, au format d'un projet commun validé par les conseils municipaux des communes concernées, définit un socle commun fondant la mutualisation de certaines actions comme la formation des professionnels, le partage de ressources humaines et du fichier de candidatures d'animateurs mais aussi le recours à des intervenants existants sur notre territoire.

Sur la base de ce projet, des temps de rencontres pluriannuels permettront de poursuivre le développement de la politique commune pour maîtriser les coûts de fonctionnement tout en maintenant la qualité de l'offre.

La gestion des déchets :

RAPPEL : Au niveau de l'ECO POINT, situé en face du cimetière, il est observé régulièrement des dépôts sauvages de tous ordres. Même si ces pratiques relèvent d'une minorité d'entre nous, parfois venus d'ailleurs que de notre commune, il est rappelé que des règles de tri sont formalisées et qu'il est essentiel de les respecter pour le bien-être et le respect de tous. Merci de nous aider à respecter la propreté du site.

DECHETS VERTS

La collectivité organise, en collaboration avec le service technique de la Communauté de Communes Vienne-Glane le broyage des déchets verts sur la base d'un regroupement ou plusieurs regroupements en 1 ou plusieurs points de la commune. Un premier temps pourrait être défini en mars 2016. Afin d'organiser une première journée de broyage, les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en mairie, par courrier ou au 05 55 03 10 56 au par courriel à mairiedejaverdat@wanadoo.fr avant le 15 février 2016.

Un peu de botanique

LA BOURDAINE

Cet arbre ou arbuste appelé également puddu ou bois noir ou bois à poudre est assez répandu dans notre région. On la trouve à l'orée des bois, dans les terrains marécageux ou encore dans des landes humides.

Cet arbre à feuilles caduques à l'écorce gris noir avec des petites taches blanches a été très utilisé en vannerie ou encore pour la réalisation de ruches traditionnelles



Des fleurs discrètes de couleur vertes s'épanouissent au printemps et sont très visitées par les abeilles. Des fruits verts puis rouges deviennent noirs à maturité. Ils sont très appréciés des oiseaux qui participent ainsi à la dispersion des graines de bourdaine et à sa propagation. Très nectarifère, la bourdaine est une excellente plante mellifère.

Un miel mono floral spécifique longtemps méconnu, de couleur roux orangé est aujourd'hui très recherché. Il se caractérise par sa couleur et sa cristallisation lente et fine. Ce miel assez aromatique à l'acidité faible, peut être consommé pour soulager les brûlures gastriques.

La bourdaine a été utilisée dès l'antiquité pour ses propriétés purgatives ou laxatives. C'est surtout son écorce qui est récoltée mais elle ne doit pas être utilisée à l'état frais à cause de sa toxicité.

Ses baies noires toxiques pour l'homme sont très appréciées des chevreuils qui en font une forte consommation ce qui provoque chez eux un état euphorisant les rendant souvent proche d'une attitude de gaité.

Le charbon de bois obtenu par la combustion de bourdaine a servi à la réalisation de la poudre à canon.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE COMITE DES FETES

Le comité des fêtes a organisé son traditionnel concours de pétanque le dimanche 2 août 2015. Cette année le beau temps était au rendez-vous, mais peu de joueurs sont venus nous rejoindre. Nous avons passé un bon après-midi et chaque personne est repartie avec un lot. Nous espérons toutefois être plus nombreux l'année prochaine.

Le samedi 13 septembre 2015, nous avons participé, avec les associations AS Danse et familles rurales, à la remise des prix des maisons fleuries. Seulement 6 familles s'étaient inscrites à cette manifestation et chacun a pu repartir avec un bon d'achat pour fleurir sa maison l'année prochaine. Là aussi nous espérons attirer davantage de candidats en 2016.

Le dimanche 27 septembre 2015, nous avons proposé une buvette lors du rallye automobile Vienne-Glane. Le soleil était au rendez-vous ainsi que le public.

Le dimanche 22 novembre 2015, une belote vous a été proposée. Le comité des fêtes a fait le choix d'organiser deux concours de belote par an, un en novembre l'après-midi et l'autre en mars en soirée. Nous espérons ainsi permettre à chacun de venir jouer aux cartes aux heures qui leur conviennent.

Vous trouverez toutes les dates des manifestations 2016 dans ce numéro de l'Oncre, mais nous souhaitons particulièrement attirer votre attention sur la date de l'Assemblée Générale **le vendredi 12 février 2016 à 20h** à la salle des associations. Le comité des fêtes contribue à la vie de notre commune, alors n'hésitez pas, venez nous rejoindre avec vos idées et votre dynamisme.

Le bureau

LES AMIS DE JAVERDAT

Une fois par an, les membres de l'Association se retrouvent pour un moment de convivialité, le jour de l'Assemblée Générale. Cette année, la 45^{ème} Assemblée Générale a eu lieu le dimanche 30 août, à la mairie de Javerdat.

Le Président, Michel Praneuf, a tout d'abord demandé une minute de silence à la mémoire des « Amis » qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée. Il a ensuite remercié Mme le Maire, présente à la réunion, pour sa participation et pour la subvention du Conseil Municipal.

Peu d'activités : le projet d'une sortie d'une journée n'a pu se réaliser cet été. Le journal paraît toujours deux fois par an et nous invitons tous ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre. L'Assemblée a procédé au renouvellement des membres du C.A.

Pour l'année à venir, notre attention va se porter sur la sortie du n° 100 du journal et surtout sur la préparation des ostensions 2016.

A l'issue de cette réunion, le repas était préparé et servi à la salle polyvalente par M BENETREAU, traiteur à Javerdat. Après le cocktail de bienvenue avec ses petits fours chauds, chacun a pu apprécier la qualité du menu... Le tout dans une très bonne ambiance avec chants, gnorles... car « les Amis » aiment s'amuser. Merci à M Biojoux, à Marie-Christiane, Bernadette... et à tous les autres... et à l'année prochaine !

Pour tout renseignement, appelez Lucette au 05 55 03 13 43.



JAVERDAT JEUNESSE

L'Association Javerdat Jeunesse a repris ses activités le mardi 8 septembre 2015 avec son assemblée générale, suivie d'un repas sorti du sac.

Les cours de gymnastiques volontaires ont débuté le vendredi 11 septembre 2015. Ils sont toujours proposés par Delphine Béguier, animatrice diplômée.

Si vous avez entre 12 et 95 ans, si vous êtes un homme ou une femme, vous pouvez nous rejoindre ! Il n'y a pas de date limite, les deux premières séances sont gratuites. Les inscriptions se font sur place.

Nous vous proposons :

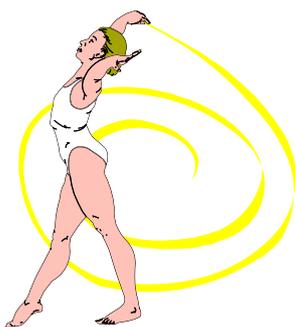
Une séance « tout public » chaque mardi de 20h30 à 21h30.

Une séance « séniors » chaque vendredi de 10h30 à 11h30 à la maison des associations de Javerdat.

Les cotisations sont les suivantes : 75€ pour l'année, 65€ pour 2 trimestres, 45€ pour un trimestre
48€ pour l'année pour les moins de 18 ans.

Une seule cotisation suffit pour assister aux 2 séances qui sont très différentes.

N'hésitez plus, venez nous rendre visite et essayer, vous ne serez pas déçus de faire du sport dans la bonne humeur et la convivialité! Ou comment joindre l'utile à l'agréable! On vous attend. *Le bureau.*



CLUB DES JEUNES D'ANTAN

Par une belle journée d'été, le repas du 1er juillet, préparé par M. BENETREAU a réuni 63 convives, plusieurs personnes non adhérentes nous ont rejoints pour partager cet excellent repas, heureux moment pour tisser des liens d'amitié dans une ambiance joyeuse mêlée de chants et danses comme autrefois « si l'on peut dire »...

Le 11 octobre notre loto habituel s'est déroulé avec une bonne participation et un résultat satisfaisant. Le 10 novembre nous nous retrouvons pour le repas d'automne au restaurant « LA TABLE DU LAVOIR » à Montrol-Sénard où M. BARRIER, ancien maire de cette commune, et figure connue de plusieurs d'entre nous, a pianoté quelques airs du bon vieux temps. Ce village atypique a su conserver les lieux de vie de nos ancêtres ; très fleuri l'été, il attire de nombreux touristes...

Prochaines activités prévues :

- Mardi 5 janvier nous partagerons la galette des rois au cours de notre réunion mensuelle ; amateurs de belote venez nous rejoindre à la salle des associations,
- Mardi 2 février se tiendra notre 33ème assemblée générale avec la dégustation de nos bonnes crêpes maison.
- Samedi 21 mai un voyage d'une journée est prévu, la destination reste à préciser. « Vous voyez nous ne sommes quand même pas toujours à table ».

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux adhérents pour rajeunir un peu ce club afin qu'il reste dynamique et ouvert à tous.

Le bureau.



LA MEGISSERIE HORS DES MURS

Réservez votre soirée pour le jeudi 14 janvier 2016 à 20h 30 salle des associations, rue de l'école.

Les Brigades d'Intervention Poétique (BIP) de la mégisserie vous présenteront

« L'AMOUR VACHE » par la compagnie « LA BELLE FRICHE et Cie »

Un programme de chansons hétéroclites et sans concessions sur le thème de l'amour.

Entrée libre

Un pot de l'amitié offert par la municipalité clôturera la représentation.

AS DANSE

CHORÉGRAPHIES MODERNES



L'association a démarré sa 4^{ème} saison avec une nouvelle formule et des nouveaux cours :

- Les Minis (4/6 ans) - Jeux et Danse : vendredi de 17h45 à 18h30.

Animatrice Jenny. Le cours est complet pour cette année mais la liste d'attente pour la prochaine saison est déjà ouverte.

- Les Jeunes (7/11 ans) - La danse dans tous ses états : samedi de 10h à 12h.

Animatrice diplômée bénévole : Audrey.

- Les Ados (12/16 ans) - Chorégraphies Modernes : mercredi de 18h à 19h.

Animatrice bénévole : Stéphanie.

- Les Adultes (+16 ans) - La Danse Fitness : mercredi de 19h à 20h et samedi de 11h à 12h.

Animatrices Audrey et Stéphanie. Les cours sont complets pour le 1^{er} trimestre. Possibilité de s'inscrire sur la liste d'attente du 2^{ème} trimestre.

Les cours sont dispensés à la maison des associations de Javerdat.

Comme tous les ans, les adhérents bénéficient d'activités complémentaires 100% gratuites :

- Samedi 30/01/2016 : Fête de la nouvelle année à la salle polyvalente
- Samedi 27/02/2016 : Cours de « latino line dance » à la salle polyvalente
- Dimanche 20/03/2016 : Boom des enfants à la maison des associations
- Samedi 21/05/2016 : Cours de « latino line dance » à la salle polyvalente
- Vendredi 02/09/2016 : Assemblée générale à la maison des associations

Le spectacle en 2016 se déroulera sur la commune de Javerdat.

Pour nous contacter :

Audrey au 06.85.57.44.48 ou page Facebook : As Danse – Chorégraphies Modernes



L'arbre et l'abeille

L'association de l'arbre et l'abeille a dû faire face à la fois à l'hécatombe sur de nombreuses ruches mais aussi au vol de la ruche pédagogique. De nombreux stagiaires ont participé à la restauration du rucher et à maintenir une activité qui nous a permis de faire une récolte satisfaisante.

Nous avons ainsi pu mesurer la solidarité des membres de l'association qui nous ont offerts des essaims pour rendre le rucher municipal plus animé. L'association **L'arbre et l'abeille** a repris sa marche en avant afin de réhabiliter le rucher. Les choses ont été difficiles car manifestement il nous fallait constater un réel déficit de pollinisateurs et donc d'abeilles sauvages qui nous auraient permis de récolter quelques essaims.

La commune a été fortement impactée par cette catastrophe (absence d'essaims) qui ne peut être que de la seule responsabilité des apiculteurs ou comme on le dit aisément par de mauvaises pratiques apicoles.

Nous rappelons ici la nécessité pour tout apiculteur de faire une déclaration d'installation de rucher, d'obtenir un numéro NUMAGRIT ou SIRET nécessaire au don ou à la vente de miel. En cas de problème, un recensement des pertes permettrait d'entreprendre une démarche commune. Il faut savoir que l'absence de solidarité entre les apiculteurs c'est-à-dire entre ceux qui déclarent ou ceux qui ne le font pas, amène au même résultat mais pas à la bonne réponse en cas de sinistre important.

Une démarche devrait se faire autour du développement du frelon asiatique par un recensement des nids auprès de l'association afin que nous puissions harmoniser les réponses face à ce prédateur implacable et faire en sorte que sa destruction puisse faire l'objet d'une décision plus adaptée et que tombe la notion de domaine public ou privé. Les chiffres sont implacables plus de 200 nids ont été détruits dans la proximité de la commune et de la communauté de communes.

Nous avons continué tout notre travail de pédagogie auprès des écoles, des centres de loisirs, de l'office du tourisme. Les chiffres parlent d'eux même quand nous faisons le constat de toutes nos interventions.

- Ecoles et activités périscolaires
- Centres de loisirs (sipes Cieux-Javerdat, centre de loisirs de St Junien).
- Office de tourisme avec une journée famille
- Aide à la réalisation d'un géocasching
- Cours d'apiculture
- Animation dans le cadre de fêtes locales
- Intervention dans une maison de retraite
- Participation à une émission de radio

Nous participons aussi à la promotion et à la connaissance du sentier de découverte en encadrant de nombreuses visites, et en faisant visiter cette réalisation auprès d'autres communes.

Nous répondrons aux mêmes demandes pour cette année avec le souhait de pouvoir présenter un rucher en parfaite santé.

L'assemblée générale de l'association se tiendra le samedi 13 février 2016

Les cours d'apiculture reprendront fin mars s'inscrire au 06 81 17 31.

«Rien ne ressemble à une âme comme à une abeille, elle va de fleur en fleur comme une âme d'étoile en étoile et elle rapporte le miel comme l'âme rapporte la lumière »

Victor Hugo



Nous voilà dans la dernière ligne droite de l'organisation des Ostensions 2016. Quelques dates à retenir :

Le 7 février 2016 aura lieu la bénédiction du drapeau offert par le doyen de la commune, Monsieur Antoine Hivernaud. Ce drapeau sera hissé en haut du clocher à l'issue de la messe.

Le 2 avril 2016, les reliques seront exposées à la vénération des fidèles, elles seront escortées par les quatre Suisses.

**La date la plus importante à noter dans tous les agendas est
le
jeudi 5 mai 2016**

Jour de l'Ascension où aura lieu la célébration de clôture.

La préparation de l'événement du jeudi 5 mai 2016 est un moment agréable et convivial où tous se retrouvent. L'organisation et la mise en œuvre de cette journée, où **plus de 1 000 personnes sont attendues**, nécessite une logistique importante et l'aide de tous est la bienvenue.

Un cortège constitué d'une cinquantaine de personnes se déplacera dans les rues décorées du village. Tous les enfants, à partir de 7 ans, peuvent participer à ce cortège. N'hésitez pas à inscrire vos enfants.

Nous avons aussi besoin de vous pour faire les décorations, s'occuper du matériel, de la mise en place, de la sécurité... Chacun a des compétences, merci de nous les « prêter » pour la réussite de cette journée.

Des frais importants vont être engagés pour la cérémonie de clôture. Comme par le passé, l'association Saint-Blaise fait appel à la générosité des habitants de la commune de Javerdat, des communes voisines et des amis proches ou éloignés. Vous pouvez envoyer vos dons à Mme Nicole RATEAU, 12, rue des Clématites 87520 Javerdat. (Chèque libellé à « association Saint-Blaise »)

Pour tout renseignement ou inscription, n'hésitez pas à contacter Patricia Mavaleix au 06-14-38-29-57.



Comme vous le savez déjà, les Ostensions limousines sont inscrites sur la liste du Patrimoine Culturel et Immatériel de l'UNESCO depuis décembre 2013.

Nous devons être à la hauteur de cette reconnaissance qui place nos villages ostensionnaires au premier plan.

Nous tenons à vous remercier et nous comptons sur la participation de tous afin que cette fête du 5 mai 2016 soit une réussite et contribue au rapprochement de toute la population.

PLANNING DES ASSOCIATIONS 2016

Mardi 5 janvier	Galette des rois des jeunes d'Antan
Mercredi 6 janvier	Vœux de la municipalité à 18h30
Jeudi 14 janvier	Spectacle «l'amour vache» avec La Mégisserie à 20H 30
Samedi 16 janvier	Concours de belote ACCA
Samedi 30 janvier	Fête de la nouvelle année - AS DANSE
Mardi 2 février	Assemblée générale - Jeunes d'Antan
Dimanche 7 Février	Messe et mise en place du drapeau des Ostensions
Vendredi 12 février	Assemblée générale du comité des fêtes
Samedi 13 février	Assemblée générale et repas de L'Arbre et L'Abeille
Dimanche 6 mars	Repas de l'ACCA
Samedi 12 mars	Concours de belote du Comité des fêtes
Dimanche 3 avril	Ballade ADN avec l'association pour la lutte de la mucoviscidose
Dimanche 24 avril	Carnaval de L'APE
Jeudi 5 mai	Clôture des Ostensions à Javerdat
Dimanche 8 mai	Victoire de 1945
Samedi 21 mai	Voyage des jeunes d'Antan
Sam et dim 18 et 19 juin	Village en fête - vide grenier - feu d'artifice CDF
Jeudi 7 juillet	Repas d'été jeunes d'Antan
Samedi 30 juillet	Marché des producteurs
Dimanche 7 août	Concours de pétanque du comité des fêtes
Dimanche 28 Août	Assemblée générale des amis de Javerdat
Vendredi 2 septembre	Assemblée générale AS Danse
Mardi 13 septembre	Assemblée générale Javerdat Jeunesse
Dimanche 2 octobre	Sortie VTT et pédestre les Mégalithes
Dimanche 9 octobre	Loto jeunes d'Antan
Vendredi 11 novembre	Armistice
Dimanche 20 novembre	Concours de belote du comité des fêtes
Fin novembre	Repas jeunes d'Antan
Dimanche 27 Novembre	Repas des aînés CCAS